

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

DÉCISION

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE EN DATE DU 2 JUIN 2023

N°2023-235 GESTION DES ESPACES VERTS COMMUNAUTAIRES – PLAN GESTION DIFFÉRENCIÉE

Nomenclature des actes : 1.7

Vu la délibération n° 2020-161 du 24 juin 2020 attribuant des délégations à la Présidente,

Afin d'élaborer le marché d'entretien des espaces verts et pour poursuivre le travail de recensement du patrimoine arboré, il conviendrait de réaliser un plan de gestion différenciée du patrimoine arboré, notamment pour les bâtiments communautaires, le site de la Vouraie et le sentier pédestre St Vincent Sterlanges-Chantonnay.

La Présidente décide de signer le devis de l'entreprise TERRA AMENITE pour un montant de 4 500 € HT à savoir :

- Bâtiments communautaires : 1 500,00 € HT
- Sentier St Vincent Sterlanges-Chantonnay : 1 000,00 € HT
- La Vouraie : 2 000,00 € HT

À CHANTONNAY, le 2 juin 2023

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET

Signature

Certifié exécutoire par la Présidente compte tenu de la transmission à la Préfecture et de l'affichage le 05/06/2023.